

Gites « La rose des vents » et chambres d'hôtes

« La pitchoune »

REGLEMENTATION ET ENGAGEMENT DE L'UTILISATION DE LA PISCINE

L'accès aux bâtiments est interdit :

- aux animaux
- aux personnes en état d'ivresse ou à l'agitation anormale
- aux personnes sous l'influence de substances psychotropes
- aux personnes atteintes ou suspectées de maladies contagieuses
- aux personnes en état de malpropreté évidente
- aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'une personne majeure apte à les surveiller
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la piscine.
- Il est interdit de consommer des boissons et des aliments dans l'enceinte de la piscine.

Information sur le traitement de l'eau:

Le traitement de l'eau est fait au sel et par électrolyse (l'eau ne contient donc pas de chlore). Le PH de l'eau est régulé automatiquement (à 7,4). Les règles d'hygiène corporelle sont à respecter par chaque utilisateur pour assurer le maintien d'une très bonne qualité d'eau.

Règles d'utilisation

Cette piscine peut être utilisée toute l'année par les personnes résidant en gîtes ou en chambres d'hôtes.

Dans ce cas, une clé ouvrant la porte de l'abri piscine sera suspendue au mur extérieur à hauteur d'homme (1,80 m) pour la sécurité des enfants. Il vous sera demandé de **refermer à clé, après votre bain.**

Horaires- présence des parents

La piscine est utilisable, en principe, à toute heure du jour ou de la nuit. Si plusieurs familles (en chambres d'hôtes ou en gites) veulent utiliser la piscine, elles doivent s'arranger entre elles pour éviter de se gêner.

Pour respecter les consignes de sécurité, les parents d'enfants de moins de 10 ans doivent être **présents dans l'abri piscine en même temps qu'eux pendant toute la durée de la baignade.**

Il est demandé de se limiter à des activités de baignades calmes et d'éviter de gêner les autres familles (cris permanents, jeux de ballons) ou de trop faire déborder l'eau.

Propreté

Il est demandé de retirer ses chaussures avant de rentrer dans l'abri (laissez les à l'extérieur), de ne pas salir la piscine ou ses bords (herbes, traces de terre...) ou de nettoyer ces traces le cas échéant.

La réparation des éventuelles dégradations de la piscine ou de l'abri piscine serait à la charge des utilisateurs. Tout problème relatif à la piscine est à signaler immédiatement au mandataire ou aux propriétaires s'ils sont là.

La remise des clés vaut l'acceptation des règles d'utilisation ci-dessus.

DEGRADATIONS, VOLS, DOMMAGES, PERTES, etc.

Le propriétaire décline toute responsabilité envers les accidents causés par les utilisateurs, qui seront entièrement responsables des dommages occasionnés aux tiers, au matériel et aux locaux.

Le propriétaire ne peut, en aucun cas, être rendu responsable de perte, vol, disparition ou dégâts à des objets ou habits.

Toute personne non respectueuse du présent règlement ou ayant causé des dégradations, pourra, outre la réparation du préjudice causé, être expulsée immédiatement et faire l'objet de poursuites judiciaires.

Sans préjudice d'un éventuel recours judiciaire, le propriétaire jugera des suites à donner à tout cas non prévu par ce règlement. En cas de litige grave, seuls les tribunaux du ressort sont compétents.

Engagement pour l'utilisation de la piscine la Rose des Vents et la pitchoune

Je soussigném'engage:

- ***à être présent dans l'abri lors de la baignade des enfants***
- ***à fermer à clé l'abri piscine à la fin de la baignade***
- ***à remettre la clé à sa place à la fin de la baignade***
- ***à respecter les conditions d'utilisation énoncées ci-dessus***

Fait le

Signature